

CONFERENCE DU DESARMEMENT

CD/PV.692
7 septembre 1994

FRANCAIS

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA SIX CENT QUATRE-VINGT-DOUZIEME SEANCE PLENIERE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le mercredi 7 septembre 1994, à 15 heures

Président : M. Sirous Nasserî (République islamique d'Iran)

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je déclare ouverte la 692ème séance plénière de la Conférence du désarmement.

J'ai sur ma liste des orateurs pour aujourd'hui les représentants suivants : celui du Mexique intervenant en tant que coordonnateur du Groupe des 21; celui du Canada intervenant en tant que coordonnateur spécial sur l'arrêt de la production; celui des Pays-Bas intervenant en tant que coordonnateur du Groupe occidental sur l'arrêt de la production; celui du Chili intervenant au nom de son pays puis d'un groupe d'Etats non membres; celui de la Pologne intervenant en tant que coordonnateur du Groupe des Etats d'Europe orientale; enfin celui du Maroc.

Cependant, avant de leur donner la parole, conformément à l'annonce que j'ai faite hier 6 septembre en séance plénière, j'aimerais proposer à la Conférence d'adopter le rapport du Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires, publié sous la cote CD/1273/Rev.1. Puis-je considérer que la Conférence adopte ce rapport ? Il ne semble pas y avoir d'objection.

Il en est ainsi décidé.

Je voudrais maintenant profiter de l'occasion pour remercier toutes les délégations de leur coopération et de leur compréhension, qui nous permettront d'achever aujourd'hui notre session annuelle comme prévu.

Je voudrais maintenant passer au projet de rapport annuel de la Conférence à l'Assemblée générale des Nations Unies, publié sous la cote CD/WP.456/Rev.1. Comme vous le savez, la seule question encore en suspens est celle de l'inclusion d'un paragraphe de fond concernant les résultats des consultations entreprises par le coordonnateur spécial sur l'arrêt de la production, l'ambassadeur Shannon, du Canada. Vous avez devant vous un texte qui a donné lieu à de vastes consultations informelles. La Conférence est-elle maintenant prête à accepter l'inclusion de ce texte en tant que paragraphe 29 du projet de rapport annuel ?

Il en est ainsi décidé.

Je donne maintenant la parole au représentant du Mexique, l'ambassadeur Marín Bosch, intervenant au nom du Groupe des 21.

M. MARIN BOSCH (Mexique) (traduit de l'espagnol) : Le Groupe des 21 souhaiterait faire consigner la déclaration suivante. Le Groupe est conscient du fait que la Conférence du désarmement doit s'adapter à une situation internationale en évolution. Du fait des changements qui interviennent, il faut relever de nouveaux défis, des possibilités entièrement nouvelles s'ouvrent, et il pourrait donc être nécessaire d'aborder autrement certaines questions de désarmement. Le Groupe des 21 est prêt à étudier ces questions avec d'autres délégations afin d'améliorer le rôle de la Conférence du désarmement.

Même si les changements ont été nombreux au cours des dernières années, beaucoup de choses n'ont pas changé et l'accumulation d'armes nucléaires en particulier continue de faire peser une très lourde menace. On a continué par ailleurs à mettre au point des systèmes de vecteurs toujours plus

(M. Marín Bosch, Mexique)

perfectionnés. Tout ceci soulève certaines questions que la Conférence du désarmement devrait examiner afin de définir des mesures spécifiques qui pourraient faire l'objet de négociations dans cette instance internationale.

En s'acquittant de ses fonctions en tant que seul organe multilatéral de négociation en matière de désarmement, la Conférence du désarmement devrait avoir présents à l'esprit les objectifs pour lesquels elle a été établie. Ceux-ci ont été énoncés dans le Document final de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement en 1978, puis réaffirmés dans l'ordre du jour même de la Conférence (CD/12 du 12 avril 1979). Il y a eu accord de tous les membres de la Conférence sur les priorités définies dans cet ordre du jour, et il faut un accord similaire pour les modifier de quelque façon que ce soit. C'est à la lumière de ce qui précède qu'il faudrait au début de chaque session annuelle examiner ce que l'on appelle "ordre du jour annuel" ou programme de travail.

En 1994, la Conférence du désarmement n'a pas bien tiré parti du temps dont elle disposait. En janvier, elle a établi quatre comités spéciaux, mais un seul d'entre eux a enregistré des progrès importants. Dans les trois autres comités, on a peu ou pas avancé au-delà de la réaffirmation de positions déjà connues. Cependant, quand est venu le moment de rédiger les rapports des comités, des tentatives ont été faites pour s'écarter des pratiques établies et des règles convenues que la Conférence avait utilement suivies par le passé. Les rapports devraient être rédigés de manière franche et directe; cet exercice n'a jamais été conçu pour donner au dernier moment l'occasion de masquer des divergences ou l'absence de progrès fondamental sur un point précis.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie l'ambassadeur Marín Bosch, représentant du Mexique, de sa déclaration et donne maintenant la parole au représentant du Canada, l'ambassadeur Shannon, intervenant en tant que coordonnateur spécial sur la question de l'arrêt de la production.

M. SHANNON (Canada) (traduit de l'anglais) : C'est aujourd'hui le dernier jour de la session que tient en 1994 la Conférence du désarmement. Cette session a été remarquable par la rapidité et l'ardeur avec lesquelles la Conférence s'est lancée dans une négociation nouvelle pour elle sur un traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Avec le rapport du Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires, nous disposons d'un texte évolutif détaillé, et les délégations et les gouvernements pourront mettre à profit le temps disponible avant la période intersessions de novembre pour procéder à une étude, à une analyse et à une réflexion approfondies. Nous devrions avoir bien progressé d'ici le début de la session de 1995.

Mes observations aujourd'hui porteront cependant essentiellement sur les progrès que nous avons réalisés dans le cadre des consultations sur les arrangements relatifs à la négociation d'un traité interdisant la production de certaines matières fissiles. Je regrette de ne pas pouvoir faire état

(M. Shannon, Canada)

d'un consensus sur un mandat de négociation, mais je suis heureux que nous ayons pu hier et aujourd'hui parvenir à un accord de principe quant au fait qu'il faudrait établir un comité spécial dès qu'un mandat de négociation aura été arrêté. Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, de votre intervention personnelle qui nous a aidés à parvenir à cet accord, et à remercier aussi les délégations de tous les groupes qui étaient prêtes à faire preuve de suffisamment de souplesse pour que nous puissions arriver à ce stade, s'agissant de donner suite à une proposition qui s'est avérée très difficile à appliquer.

Pour résumer le processus qui a été suivi, on rappellera que l'Assemblée générale des Nations Unies a, par sa résolution 48/75 L du 16 décembre 1993, jeté les premières bases en demandant que soit négocié, dans l'instance internationale la plus appropriée, un traité non discriminatoire, multilatéral et internationalement et effectivement vérifiable interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires. La Conférence a répondu à cet appel dès le premier jour de la session en cours, c'est-à-dire le 25 janvier, en décidant, dans le cadre du point 2 de l'ordre du jour, intitulé "cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire", de nommer "dans un premier temps, un coordonnateur spécial chargé de solliciter les vues des Etats membres sur l'arrangement le plus approprié pour négocier un traité non discriminatoire, multilatéral et internationalement et effectivement vérifiable interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires".

Après avoir été nommé coordonnateur spécial, j'ai tenu de nombreuses consultations tout au long de la session. Il s'agissait à la fois de consultations bilatérales avec des groupes, et de consultations que j'ai tenues de temps à autre avec des coordonnateurs désignés pour un point ou un mois particulier. J'ai rendu compte régulièrement de l'avancement desdites consultations.

Le premier rapport que je vous ai présenté en février m'a servi de base pour déterminer les questions à poser aux délégations pour connaître leurs vues sur l'arrangement le plus approprié pour négocier le traité. Lorsque j'ai à nouveau pris la parole devant vous en mars, j'ai pu vous informer qu'il apparaissait que pour la grande majorité des membres, la Conférence du désarmement était l'instance internationale la plus appropriée pour négocier le traité.

Un nouveau pas important a été fait lorsque j'ai pu, à la fin du mois de juin, vous informer que ce sentiment de la majorité était devenu celui de tous. Ceci représentait un progrès notable depuis l'adoption de la résolution adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa quarante-huitième session.

J'ai tenu, depuis, de nombreuses consultations pour tenter d'aboutir à un accord sur le mandat de négociation qui conviendrait pour le comité à établir.

(M. Shannon, Canada)

Les délégations se souviennent que j'ai fait référence à la formulation d'un mandat dans la déclaration que j'ai faite en séance plénière le 30 juin. Selon cette formulation, reprenant largement le texte de la résolution 48/75 L que l'Assemblée générale des Nations Unies a adoptée par consensus le 16 décembre 1993, la Conférence aurait chargé un comité spécial de négocier un traité sur une interdiction de la production de certaines matières fissiles.

Un groupe n'a malheureusement pas réussi à dégager parmi ses membres un consensus en faveur de cette formulation. Je crois comprendre qu'une des raisons, voire la raison essentielle, était qu'il n'y était pas fait expressément référence aux stocks.

Sur la base de mes consultations avec tous les groupes, j'ai conclu qu'un mandat faisant explicitement référence aux stocks existants ne pourrait pas être accepté par d'autres groupes. Cependant, j'ai aussi déclaré que l'absence d'une telle référence ne signifiait pas que la question des stocks ne pourrait pas être abordée une fois qu'un comité spécial de négociation aurait été établi et doté d'un mandat. J'ai fait valoir qu'au cours des discussions que nous devrions avoir rapidement au sein de ce comité spécial, à propos notamment du champ d'application et de la vérification d'une convention sur l'arrêt de la production, un certain nombre de pays tiendraient à présenter leurs vues à la fois sur ces deux aspects et sur des questions connexes telles que la transparence. Cette déclaration n'a donné lieu à aucune controverse.

Il est largement reconnu qu'une interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires n'est qu'un aspect de questions plus larges et encore plus complexes touchant ces matières. Les traités START I et START II, en vertu desquels les Etats-Unis et la Russie procèdent à un vaste démantèlement d'armes nucléaires, ont fait converger l'attention sur la question des matières fissiles retirées de ces armes.

M'efforçant de prendre en compte les nombreux aspects de cette question complexe et de placer dans ce contexte plus large les travaux proposés à la Conférence du désarmement dans ce domaine, j'ai proposé aux groupes d'examiner la question de la création d'un comité spécial doté d'un mandat dans lequel on reconnaîtrait que la communauté internationale doit aborder les questions touchant la production, l'accumulation et l'élimination de matières fissiles et j'ai dans le même temps proposé, à titre de première mesure à prendre pour régler ces questions, que la Conférence charge le comité de négocier un traité sur la production. La formulation que j'ai proposée était la suivante :

"La Conférence du désarmement reconnaît la nécessité pour la communauté internationale de s'intéresser de manière urgente et effective aux dangers croissants que font peser la production, l'accumulation et l'élimination de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires. Par conséquent,

(M. Shannon, Canada)

1. La Conférence du désarmement décide de créer un comité spécial chargé de traiter les questions pertinentes touchant les matières fissiles.
2. Dans un premier temps, la Conférence charge le comité spécial de négocier un traité non discriminatoire, multilatéral et internationalement et effectivement vérifiable interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires.
3. Le comité spécial fera rapport à la Conférence du désarmement sur l'avancement de ses travaux avant la fin de la session de 1994."

Malheureusement, cette formulation n'a pas non plus suscité de consensus parmi les membres de la Conférence. Les deux mandats proposés peuvent cependant toujours être examinés. Les groupes ou délégations qui souhaitent le faire sont invités à formuler des observations sur l'un ou l'autre des deux projets de mandat ou sur les deux ou à présenter leurs propres propositions.

En résumé, un consensus s'est dégagé parmi les membres quant au fait que la Conférence du désarmement est l'instance appropriée pour négocier un traité non discriminatoire, multilatéral et internationalement et effectivement vérifiable interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes ou autres dispositifs explosifs nucléaires. Selon moi, la Conférence du désarmement a ainsi reconnu la responsabilité particulière qui lui incombe vis-à-vis de la communauté mondiale d'engager des négociations sur cette question urgente. Un accord de principe s'est dégagé pour la création d'un comité spécial sur la question sous réserve qu'un mandat soit arrêté. Il reste maintenant aux membres de la Conférence à se mettre d'accord sur un document définissant le mandat de négociation.

Avec l'appui de la Conférence, j'entends poursuivre mes efforts au cours de l'intersession pour élaborer un mandat de négociation qui soit acceptable à tous les membres.

Pour traiter de la question des matières fissiles servant à la fabrication d'armes nucléaires, je suis persuadé qu'il faut tenir compte, d'une manière ou d'une autre, d'une part, des vues des délégations qui envisagent le problème dans un contexte plus large en s'intéressant aux aspects accumulation et élimination et, d'autre part, des vues des délégations qui veulent en outre que l'on prenne une première mesure consistant à lancer immédiatement les négociations relatives à une interdiction de la production.

Nous devrions tous reconnaître qu'il existe des divergences de vues en la matière et que c'est dans le cadre de négociations, une fois le comité établi et pas avant, qu'il convient de rechercher un équilibre entre les diverses positions. Comme on l'a fait valoir à la séance plénière du 1er septembre, le fait de chercher à définir précisément dans le mandat du Comité le champ que

(M. Shannon, Canada)

devraient couvrir les négociations, alors qu'il existe à ce sujet des divergences de vues connues et profondes, pourrait bien entraîner un rejet desdites négociations. J'espère que toutes les délégations en seront conscientes dans la suite du processus de consultations.

En conclusion, je compte bien continuer à travailler avec toutes les délégations. J'espère parvenir à un accord sur un mandat de négociation le plus rapidement possible pendant la période intersessions afin de le présenter à la Conférence au début de sa session de 1995.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant du Canada de sa déclaration. J'apprécie vivement les efforts inlassables qu'il a faits pour régler cette question et je lui souhaite un plein succès dans la poursuite de ses travaux.

Je donne maintenant la parole au représentant des Pays-Bas, l'ambassadeur Ramaker, intervenant en qualité de coordonnateur du Groupe occidental pour la question de l'arrêt de la production.

M. RAMAKER (Pays-Bas) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, comme vous l'avez indiqué, je prends la parole aujourd'hui pour faire au nom du Groupe occidental une déclaration sur la question des négociations relatives à une interdiction - ou un arrêt - de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires.

Le Groupe occidental a suivi avec un vif intérêt le rapport que l'ambassadeur Shannon, coordonnateur spécial de la Conférence pour la question, vient de faire sur l'état des travaux consacrés à celle-ci.

Le Groupe occidental tient à féliciter le coordonnateur spécial de ce qu'il a fait pour s'acquitter des tâches à lui confiées par le Président dans sa déclaration du 25 janvier dernier. Le Groupe juge encourageant le fait qu'un consensus s'est dégagé parmi les Etats membres quant à l'idée que la Conférence était l'instance indiquée pour négocier un traité multilatéral, non discriminatoire et internationalement et effectivement vérifiable, interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, et qu'un accord de principe est intervenu quant à celle de créer un comité spécial sur la question.

Vu l'existence de ce consensus, le Groupe occidental avait escompté que les membres de la Conférence seraient en mesure de convenir d'un mandat de négociation et d'établir un comité spécial au cours de la session de 1994. Il est très regrettable que cette attente ait été déçue. Cela dit, le Groupe occidental attend toujours avec intérêt l'ouverture prochaine, à la Conférence, de négociations sur le traité envisagé et appuie dans cet esprit la demande faite au coordonnateur spécial pour qu'il poursuive ses consultations.

(M. Ramaker, Pays-Bas)

Encore une fois, le Groupe occidental tient à dire qu'il appuie pleinement le tout premier projet de mandat qui est fondé sur le libellé de la résolution 48/75 L adoptée par consensus par l'Assemblée générale des Nations Unies. Il note, en outre, que la vaste majorité des membres de la Conférence appuient ce mandat simple et que seul un très petit nombre de délégations s'est montré peu enclin à confirmer l'engagement consacré par la résolution adoptée en 1993 sur la question. Ce projet de mandat est libellé comme suit :

- "1. La Conférence du désarmement décide de constituer un comité spécial sur une interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires.
2. La Conférence charge le comité spécial de négocier un traité multilatéral, non discriminatoire et internationalement et effectivement vérifiable, interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires.
3. Le comité spécial fera un rapport à la Conférence du désarmement sur l'avancement de ses travaux avant la fin de la session de 1994."

De l'avis du Groupe occidental, les membres de la Conférence devraient saisir l'occasion unique que leur donne le consensus intervenu à l'Assemblée générale des Nations Unies pour commencer, dès que faire se pourra, à négocier une interdiction de la production de matières fissiles à des fins d'armement nucléaire.

Le Groupe occidental exprime l'espoir que les consultations menées par le coordonnateur spécial seront couronnées de succès et se déclare prêt à tout faire pour appuyer ce dernier dans ses tâches.

Enfin, Monsieur le Président, je vous prie de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente déclaration comme document officiel de la Conférence du désarmement.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant des Pays-Bas de sa déclaration et donne maintenant la parole au représentant du Chili qui, d'après ce que je crois comprendre, intervient d'abord au nom de son pays pour faire ensuite une déclaration au nom d'un groupe d'Etats non membres.

M. BERGUÑO (Chili) (traduit de l'espagnol) : Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous féliciter de la façon dont vous avez conduit nos travaux alors qu'approche la fin de la session de 1994 de la Conférence du désarmement. Avec votre permission, je vais d'abord faire une déclaration en espagnol au nom de mon gouvernement, après quoi je donnerai lecture, en anglais, d'une déclaration collective du groupe de 23 pays.

(M. Berguño, Chili)

Après avoir présenté le rapport du Comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, la distinguée représentante de Cuba a annoncé la décision prise par son pays d'adhérer au Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine, plus connu sous le nom de Traité de Tlatelolco, et les représentants du Brésil et du Mexique, le gouvernement de ce dernier Etat étant dépositaire de cet instrument, ont dûment pris note de cette importante communication.

M'adressant aux Etats membres et observateurs à la Conférence du désarmement, je voudrais seulement souligner l'intérêt que porte mon pays à une matérialisation rapide de l'adhésion de Cuba au Traité de Tlatelolco. Quand cela arrivera, la condition énoncée au paragraphe 1 de l'article 28 de ce traité aura été satisfaite et ce dernier entrera en vigueur dans la totalité de sa zone d'application, zone qui est contiguë à celles qui sont couvertes par le Traité sur l'Antarctique au sud et le Traité de Rarotonga à l'ouest ainsi qu'à la future zone dénucléarisée de l'Afrique à l'est.

Lorsque le processus de ratification des amendements approuvés par la Conférence générale de Tlatelolco sera achevé, l'Agence internationale de l'énergie atomique se verra conférer, en plus des obligations qui lui incombent déjà de surveillance du respect des garanties, de vastes pouvoirs pour effectuer les inspections spéciales prévues à l'article 16, ce qui constituera une contribution fondamentale au régime international de non-prolifération. Il n'est pas nécessaire de rappeler ici que les garanties négatives de sécurité à l'étude dans le cadre du comité que l'ambassadeur Guillaume préside avec compétence sont déjà en vigueur pour les Etats parties au Traité de Tlatelolco parce que tous ceux qui sont dotés d'armes nucléaires ont signé à cette fin le Protocole II dudit traité.

Avec cette brève explication sur la signification de l'entrée en vigueur imminente du Traité de Tlatelolco, ma déclaration est ainsi terminée et je passe à la lecture d'un texte adopté par les 23 pays.

(traduit de l'anglais) : Je voudrais faire la déclaration suivante au nom des Etats ci-après : Afrique du Sud, Autriche, Bangladesh, Bélarus, Cameroun, Chili, Colombie, Espagne, Finlande, Iraq, Israël, Norvège, Nouvelle-Zélande, République arabe syrienne, République de Corée, République populaire démocratique de Corée, Sénégal, Slovaquie, Suisse, Turquie, Ukraine, Viet Nam et Zimbabwe.

Les membres de la Conférence se souviennent que nous avons, le 25 janvier 1994, appelé la Conférence à parvenir à un consensus débouchant sur l'élargissement de sa composition et que nous avons, le 30 juin 1994, réaffirmé la nécessité de régler cette question avant la fin de la session de 1994 et avant son examen par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa quarante-neuvième session.

Nous regrettons vivement qu'en dépit de nos efforts collectifs les initiatives pertinentes approuvées par la Conférence du désarmement et par l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa résolution 48/77 B

(M. Berguño, Chili)

ne se soient pas traduites par le consensus qui permettrait de répondre au souhait commun des 23 Etats susmentionnés de contribuer sur un pied d'égalité à faire avancer le processus de désarmement multilatéral.

La Conférence se voit à nouveau dans l'obligation d'informer l'Assemblée générale qu'elle n'a fait aucun progrès en ce qui concerne cette question.

Nous continuerons à exhorter tous les Etats membres de la Conférence, ici et à New York, à se mettre d'accord sur la question urgente de l'élargissement de la composition avant la session de 1995.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant du Chili de sa déclaration et des aimables paroles qu'il a adressées à la présidence.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Pologne, M. Pac, intervenant au nom du Groupe des Etats d'Europe orientale.

M. PAC (Pologne) (traduit de l'anglais) : Au nom du Groupe des Etats d'Europe orientale, je souhaiterais faire la déclaration suivante concernant la question de la négociation d'une interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires.

Le Groupe des Etats d'Europe orientale tient à féliciter le coordonnateur spécial pour le dévouement et la persévérance avec lesquels il s'est efforcé de s'acquitter des responsabilités qui lui ont été confiées dans la déclaration faite par le Président de la Conférence au début de la session en cours.

Le Groupe des Etats d'Europe orientale remercie en particulier l'ambassadeur Shannon de ses efforts qui ont abouti à deux constatations importantes : premièrement, il y a consensus parmi les membres de la Conférence quant au fait que celle-ci est l'instance appropriée pour négocier un traité non discriminatoire, multilatéral et internationalement et effectivement vérifiable interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires; deuxièmement, il y a accord, en principe, sur l'établissement d'un comité spécial approprié.

Le Groupe des Etats d'Europe orientale constate avec déception et préoccupation qu'en dépit de la remarquable entente observée à la Conférence du désarmement, il n'a pas été possible de se mettre d'accord sur un mandat de négociation et sur l'établissement effectif d'un comité spécial.

Conscient que la résolution 48/75 L, que l'Assemblée générale a adoptée par consensus, est à l'origine des efforts faits pour négocier un traité sur l'arrêt de la production, le Groupe des Etats d'Europe orientale est convaincu qu'on ne laissera pas passer l'occasion créée par l'adoption de cette résolution. Nous appuyons donc fermement la demande tendant à ce que

(M. Pac, Pologne)

le coordonnateur spécial poursuive ses consultations. Nous lui souhaitons tout le succès possible dans cette entreprise et nous nous engageons à coopérer pleinement avec lui.

Les membres du Groupe des Etats d'Europe orientale sont résolus à ne ménager aucun effort pour que les négociations commencent aussi rapidement que possible sur une interdiction non discriminatoire, multilatérale et internationalement et effectivement vérifiable de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires. C'est certainement le moins qu'on puisse attendre des autres membres de la Conférence qui se sont joints au consensus sur la résolution 48/75 L de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Je vous prie, Monsieur le Président, de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente déclaration comme document officiel de la Conférence du désarmement.

M. ZNIBER (Maroc) : Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement et de vous souhaiter plein succès dans votre tâche.

J'ai demandé la parole pour apporter, au nom de ma délégation, les précisions suivantes. Lors de la réunion plénière tenue hier, mardi 6 septembre, par la Conférence du désarmement, une déclaration a été faite au nom d'un groupe de pays. Cette déclaration a eu pour objet la présentation d'un projet de protocole à adjoindre au traité de non-prolifération nucléaire. Le nom de mon pays a été cité parmi ceux présentant ledit projet. Ma délégation tient à cet égard à souligner qu'elle n'a pas émis de position définitive sur le sujet, ni n'a été dûment informée de la présentation dudit projet de protocole devant la Conférence. En conséquence, ma délégation réserve sa position future sur la question et profite de cette occasion pour rappeler qu'elle a toujours réclamé la mise en oeuvre de garanties de sécurité au profit des Etats non dotés d'armes nucléaires sur la base d'un instrument international juridiquement contraignant.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant du Maroc de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Le représentant de l'Egypte demande la parole. Je donne donc la parole à l'ambassadeur Zahran.

M. ZAHRAN (Egypte) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, comme c'est la première fois que je prends la parole depuis que vous présidez la Conférence du désarmement, je tiens, au nom de ma délégation, à vous féliciter pour la compétence et la sagesse avec lesquelles vous avez dirigé les travaux de la Conférence au cours de cette dernière partie de la session qui se termine aujourd'hui. Ma délégation exprime aussi sa gratitude à l'ambassadeur Miguel Marín Bosch, du Mexique, pour ce que le Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires a fait sous sa présidence éclairée pour faire progresser les négociations concernant un projet de traité d'interdiction complète des essais, en pleine coopération avec les présidents

(M. Zahran, Egypte)

des deux groupes de travail, à savoir l'ambassadeur Dembinski, de la Pologne, et l'ambassadeur Hoffmann, de l'Allemagne. Ma délégation espère que les négociations relatives à ce traité pourront être achevées au cours de la période intersessions ou pendant la première partie de la session de 1995 de la Conférence du désarmement. Un tel événement aura des effets très positifs sur les travaux de la Conférence d'examen et de prorogation du TNP qui doit se tenir en 1995.

Je tiens aussi à rendre hommage à l'ambassadeur Shannon, du Canada, pour son travail, ses efforts inlassables, sa patience et sa persévérance dans l'exercice de son mandat de coordonnateur spécial sur la question de l'arrêt de la production. Ma délégation appuie sans réserve le texte proposé pour le paragraphe 29 du rapport tel qu'il a été adopté aujourd'hui. Cependant, je tiens à indiquer ici que lorsque l'Égypte s'est jointe au consensus sur la résolution 48/75 L que l'Assemblée générale a adoptée le 16 décembre 1993, il était, selon elle, entendu que l'interdiction de la production de matières fissiles s'appliquerait à la fois à la production passée et à la production future.

Intervenant à la séance plénière de la Conférence tenue le 4 août 1994, le Ministre égyptien des affaires étrangères a clairement indiqué que l'Égypte appuyait sans réserve la création, au sein de la Conférence du désarmement, d'un comité spécial chargé de négocier un traité interdisant la production de matières fissiles susceptibles de servir à la fabrication d'armes et définissant la manière de régler le problème des stocks existants de matières fissiles, stocks qu'on placerait progressivement sous contrôle international avant de les rendre inutilisables. Je reprends ici des éléments de sa déclaration.

L'Égypte est attachée à l'objectif d'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et estime que toute interdiction doit comprendre des dispositions permettant d'établir un mécanisme de vérification effectif. Pour que ce mécanisme fonctionne, il faudrait que l'on dispose d'informations claires sur les stocks existants de matières fissiles de qualité militaire. Il devient particulièrement important d'établir un système adéquat pour vérifier et contrôler ces stocks au moment où l'on apprend par les médias que de telles matières fissiles font l'objet de fuites ou d'activités de contrebande pour être vendues comme n'importe quel autre produit sur le marché noir. De telles transactions ont été détectées dans certains cas, mais on frémit à l'idée de celles qui ne l'ont pas été.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie l'ambassadeur Zahran, représentant de l'Égypte, de sa déclaration ainsi que les paroles aimables qu'il a adressées à la présidence.

Je donne maintenant la parole au représentant du Pakistan, l'ambassadeur Kamal.

M. KAMAL (Pakistan) (traduit de l'anglais) : Ma délégation a entendu avec satisfaction le rapport du coordonnateur spécial, l'ambassadeur Gerald Shannon, et se félicite qu'il y ait eu accord sur le texte du paragraphe 29 au sujet d'une future convention relative aux matières fissiles, texte qui a été intégré dans le rapport de la Conférence du désarmement.

Comme nous le savons tous, les consultations du coordonnateur spécial ont été longues et difficiles, essentiellement parce qu'il y avait et qu'il y a encore de larges divergences de vues entre les membres de la Conférence du désarmement quant au champ d'application que doit avoir la convention proposée.

Ces désaccords sont apparus lorsqu'il est devenu clair pour beaucoup que l'on allait interpréter le mot "production", employé dans la résolution 48/75 L du 16 décembre 1993, de manière restrictive pour désigner seulement la production "future", en excluant ainsi complètement la production et les stocks antérieurs. Cette tentative d'exclure délibérément la production et les stocks antérieurs du champ d'application d'une convention sur les matières fissiles apparaît encore moins logique au vu des incidents et faits récents et est donc inacceptable pour nombre de délégations. Cette exclusion aurait pour effet de perpétuer ou de légitimer l'asymétrie qui existe à l'échelle mondiale et régionale et jetterait de graves doutes sur l'ensemble du concept de désarmement nucléaire.

Ma délégation a aussi pris note du fait que l'ambassadeur Shannon a laissé entendre qu'il avait proposé un mandat sans préjuger de l'examen de la question des stocks qui pourrait avoir lieu dans le cadre du comité spécial. Si cette proposition a été faite de manière tout à fait sérieuse et avec l'approbation de ceux qui s'opposent au débat sur la question des stocks, ma délégation ne comprend pas pourquoi il ne pouvait pas être fait explicitement référence aux stocks dans le mandat. Nous savons tous que c'est du mandat que découle le champ d'application, qui oriente lui-même le débat au Comité. Rien ne nous permet de croire que le traité prendra en compte cette question importante s'il n'y a aucune référence aux stocks dans le mandat.

Les récents actes de contrebande de plutonium, qui ne sont peut-être que des signes avant-coureurs de ce qui pourrait se produire, justifient notre sentiment que la question des stocks doit être examinée d'urgence. Ce sont des éléments qui montrent clairement que le danger le plus immédiat vient aujourd'hui des stocks existants et qu'il faut s'y intéresser de toute urgence.

Il faudra négocier une convention relative aux matières fissiles de manière non discriminatoire et cette convention devra avoir un large champ d'application si l'on veut qu'elle réponde aux intérêts des Etats concernés en matière de sécurité et aux aspirations de la communauté internationale. Nous sommes tous convenus, en principe, qu'il faudra établir un comité spécial dès qu'un mandat sera arrêté. Nous sommes convaincus que le coordonnateur spécial poursuivra ses efforts de manière à proposer un mandat intégrant ces objectifs auxquels on ne peut rien trouver à redire.

Je souhaiterais que le texte de la présente déclaration soit distribué comme document officiel de la Conférence du désarmement.

M. HOU (Chine) (traduit du chinois) : Monsieur le Président, comme c'est la première fois que j'interviens en séance plénière sous votre présidence, je voudrais tout d'abord vous féliciter chaleureusement de votre accession à cette fonction. Nous sommes heureux de voir notre ami et distingué représentant de l'Iran assumer la présidence de la Conférence. Au moment où la session de cette année se termine, je tiens en même temps à vous féliciter des progrès réalisés sous votre direction. Ces progrès ont été reflétés dans le rapport de la Conférence à l'Assemblée générale qui comprend aussi un texte évolutif pour un traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous voudrions aussi féliciter toutes les délégations à ce sujet et profiter de l'occasion pour remercier M. Petrovsky, Représentant personnel du Secrétaire général de l'ONU et Secrétaire général de la Conférence, et M. Bensmail, Secrétaire général adjoint de la Conférence, pour leur contribution à nos travaux.

Nous venons d'entendre de nombreuses déclarations sur la question de l'arrêt de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes comme si le jour présent était dédié à cette question. Nous n'entendons cependant pas faire aujourd'hui une déclaration quant au fond sur cette question, parce que nous avons eu l'occasion à la quarante-huitième session de l'Assemblée générale et à la Conférence du désarmement de présenter la position de principe de la Chine à cet égard. En outre, dans le cadre des travaux dirigés par le coordonnateur spécial, l'ambassadeur Shannon, du Canada, la délégation chinoise a encore une fois fait de nouveaux efforts dans ce domaine. Nous exprimons le voeu qu'il réalisera de nouveaux progrès lors de ses futures consultations.

J'aimerais immédiatement aborder la question des garanties de sécurité en faveur des Etats non dotés d'armes nucléaires. A la séance plénière d'hier, la délégation chinoise a écouté avec intérêt la déclaration faite par le représentant de l'Iran au nom de plus de 10 pays du Groupe des 21, ainsi que la présentation d'un projet de protocole. C'est là un fait nouveau important dans les négociations menées par la Conférence sur cette question. La délégation chinoise étudiera attentivement cet important document et continuera à coopérer dans ce domaine avec ces pays, avec le Groupe des 21 dans son ensemble et avec les délégations présentes.

Comme chacun le sait, la question des garanties de sécurité est un point important de l'ordre du jour de la Conférence. La Conférence a entrepris des négociations sur cette question depuis de nombreuses années sans cependant aboutir à des progrès quant au fond. Dans les nouvelles circonstances actuelles, la question est devenue extrêmement urgente et importante à l'échelle internationale, ce qui devrait permettre de la régler plus facilement. Nous espérons que la session que la Conférence tiendra l'année prochaine permettra d'accélérer les négociations sur cette question considérée en tant que point prioritaire.

Sous la direction de son président, le baron Guillaume, ambassadeur de la Belgique, le Comité spécial sur les garanties négatives de sécurité a travaillé avec ardeur et certains progrès ont été réalisés, ainsi que le montre notre rapport. La délégation chinoise espère que le comité spécial

(M. Hou, Chine)

progressera de manière décisive en contribuant ainsi aux négociations relatives à un traité d'interdiction complète des essais nucléaires et à la conférence sur le TNP.

Je souhaiterais, à ce stade, réaffirmer la position de principe, les vues et les propositions de la Chine sur la question. Depuis qu'elle s'est dotée d'armes nucléaires en 1964, la Chine s'est unilatéralement engagée à ne pas recourir en premier aux armes nucléaires quels que soient le moment et les circonstances. La Chine s'est aussi engagée à ne pas employer ou menacer d'employer des armes nucléaires contre des Etats qui n'en sont pas dotés ou contre des zones exemptes d'armes nucléaires. La Chine a maintes fois demandé instamment à tous les Etats dotés d'armes nucléaires de prendre ce type d'engagement et de commencer aussi rapidement que possible des négociations dans ce domaine afin de conclure une convention internationale.

En 1993, la délégation chinoise a pris de nouvelles initiatives. Elle a proposé une nouvelle initiative importante en appelant les cinq Etats dotés d'armes nucléaires à négocier pour conclure un traité contre le recours en premier aux armes nucléaires.

En juin 1994, lors de la négociation d'un traité d'interdiction complète des essais à Genève, la Chine a fait des propositions sur les projets d'articles concernant les garanties de sécurité pour les Etats parties.

Ces initiatives importantes que la Chine a proposées visent à tenter d'éliminer le danger de guerre nucléaire, de prévenir la prolifération nucléaire, d'encourager efficacement une interdiction complète des armes nucléaires et leur destruction et d'atteindre à bref délai l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires. Nous espérons de bonne foi que les autres Etats dotés d'armes nucléaires réagiront positivement, engageront des négociations sur la question et concluront un accord international pertinent, en contribuant ainsi à préserver et à renforcer la paix et la sécurité internationales.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie l'ambassadeur Hou, représentant de la Chine, de sa déclaration. D'autres délégations souhaitent-elles intervenir à ce stade ? Je donne la parole au représentant de l'Algérie.

M. MEGHLAOUI (Algérie) : J'ai demandé la parole pour faire une brève déclaration sur la question des matières fissiles produites à des fins militaires. La délégation algérienne a écouté avec beaucoup d'attention et un grand intérêt le rapport présenté par le coordonnateur spécial sur cette question. Elle tient à remercier vivement l'ambassadeur Shannon des efforts qu'il a déployés, efforts qui ont été déployés dans la transparence. La délégation algérienne voudrait saisir cette occasion pour réitérer ce qui suit. Nous sommes d'avis que la Conférence du désarmement est l'organe approprié pour négocier un traité multilatéral, non discriminatoire et internationalement et effectivement vérifiable, sur les matières fissiles

(M. Meghlaoui, Algérie)

produites à des fins militaires. Nous sommes également d'accord sur la mise en place d'un comité ad hoc. S'agissant de la définition du mandat de ce comité, le moins que l'on puisse dire pour le moment est que les approches sur le contenu de ce mandat sont différentes. Ces différences d'approche, qui portent sur la question des stocks existants, ne sont pas reflétées dans le paragraphe que nous venons d'adopter. Ma délégation a déjà eu à se prononcer sur cette importante question. La mise au point d'un mandat nécessitera un réel esprit de compromis de la part de tous les membres de la Conférence du désarmement. Nous encourageons vivement l'ambassadeur Shannon à poursuivre ses efforts durant l'intersession pour arriver à dégager un consensus que ma délégation appelle de tous ses vœux.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : D'autres délégations souhaitent-elles intervenir à ce stade ? Il semble que non. Puis-je indiquer que les demandes formulées par certains représentants pour que le texte de leur déclaration soit distribué comme document officiel ont été dûment enregistrées et qu'il leur sera donné suite.

Je voudrais maintenant passer au projet de rapport annuel de la Conférence à l'Assemblée générale des Nations Unies et officialiser les accords auxquels nous avons abouti à nos deux dernières séances informelles. Conformément à la pratique antérieure, nous procéderons à l'adoption du projet section par section. Comme je l'ai indiqué précédemment, les espaces laissés en blanc seront comblés par le secrétariat. En outre, les rapports des comités spéciaux ainsi que le paragraphe que nous venons d'approuver sur l'arrêt de la production de matières fissiles - qui font partie intégrante du rapport annuel - seront bien évidemment intégrés dans le rapport par le secrétariat.

Nous commencerons par la section I intitulée "Introduction". Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. La section I est adoptée.

Section II. "Organisation des travaux de la Conférence". Partie A. Au paragraphe 2, on ajoutera le 7 septembre 1994 comme date de clôture de la session. Y a-t-il des observations ? Y a-t-il des observations sur la partie B, sur la partie C, sur la partie D, sur la partie E, sur la partie F ? En ce qui concerne l'alinéa b) du paragraphe 18 de la partie G, le secrétariat m'informe qu'il publiera bientôt une nouvelle version révisée du document CD/8 (CD/8/Rev.6) contenant le règlement intérieur de la Conférence, afin de refléter l'accord conclu sur la modification de l'article 12. Y a-t-il des observations ? Y a-t-il des observations sur la partie H ? Y a-t-il des observations sur la section II en général ? La section II est adoptée.

Section III. "Travaux de fond de la Conférence au cours de sa session de 1994". Y a-t-il des observations sur les paragraphes 21, 22, 23 et 24 ? Il n'y en a pas. Partie A - "Interdiction des essais nucléaires". Ici, pour la cote du rapport du Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires, il faudra lire "CD/1273/Rev.1". Y a-t-il des observations sur cette partie ? Il n'y en a pas. Partie B - "Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire". En ce qui concerne le paragraphe 29, sous le titre "Interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires", on incorporera le texte

(Le Président)

que nous avons arrêté aujourd'hui. Y a-t-il des observations sur cette partie ? Il n'y en a pas. Partie C - "Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui y sont liées". Y a-t-il des observations ? Il semble qu'il n'y en ait pas. Partie D - "Prévention d'une course aux armements dans l'espace". Au paragraphe 32, après "CD/1271", on ajoutera comme convenu les mots "tel que modifié à la 691ème séance plénière". Y a-t-il d'autres observations ? Il n'y en a pas. Partie E - "Arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes". Ici, de manière similaire, on ajoutera au paragraphe 33 les mots "tel que modifié à la 691ème séance plénière" après l'indication de la cote du document pertinent. Y a-t-il des observations ? Partie F - "Nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive; armes radiologiques". Y a-t-il des observations sur cette partie ? Il semble que non. Partie G - "Programme global de désarmement". Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. Partie H - "Transparence dans le domaine des armements". Ici encore, comme après les paragraphes 32 et 33, on ajoutera au paragraphe 36 après l'indication de la cote du document pertinent les mots "tel que modifié à la 691ème séance plénière". Y a-t-il d'autres observations ? Partie I - "Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes". Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. Partie J - "Examen et adoption du rapport annuel de la Conférence et de tous autres rapports appropriés à l'Assemblée générale des Nations Unies". Ici, on ajoutera au paragraphe 39 la date du 7 septembre 1994. Y a-t-il d'autres observations ? Il n'y en a pas. La section III est adoptée.

Nous avons maintenant achevé l'examen du projet de rapport annuel à l'Assemblée générale des Nations Unies. Puis-je considérer que le rapport dans son ensemble peut-être adopté ?

Il en est ainsi décidé.

Des délégations souhaitent-elles intervenir à ce stade ? Il semble que non.

Nos travaux sont ainsi achevés pour la session de 1994. Avant de lever la séance, j'aimerais cependant formuler quelques conclusions en tant que Président de la Conférence.

Nous avons ainsi achevé une longue et dure session. Grâce aux préparatifs très approfondis engagés par le premier Président de la Conférence pour cette session, l'ambassadeur Gérard Errera, de la France, nous avons pu commencer concrètement et fructueusement nos travaux et créer immédiatement quatre comités spéciaux chargés d'examiner les quatre points prioritaires de notre ordre du jour, à savoir une interdiction des essais nucléaires, la prévention d'une course aux armements dans l'espace, la transparence dans le domaine des armements et les garanties négatives de sécurité. Nous avons aussi nommé des coordonnateurs spéciaux chargés des questions de l'interdiction de la production des matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires ainsi que du réexamen de l'ordre du jour de

(Le Président)

la Conférence. Un collaborateur du Président a aussi été nommé pour poursuivre les consultations sur l'élargissement de la composition de la Conférence. Nous avons aussi poursuivi nos efforts concernant l'amélioration et l'efficacité du fonctionnement de la Conférence. Ma tâche a été facilitée par les efforts inlassables faits par mes prédécesseurs à la présidence, à savoir l'ambassadeur Hoffmann, de l'Allemagne, l'ambassadeur Boytha, de la Hongrie, l'ambassadeur Chandra, de l'Inde, et l'ambassadeur Brotodiningrat, de l'Indonésie.

Présidé avec compétence par l'ambassadeur Marín Bosch, du Mexique, le Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires a travaillé intensément et établi un rapport de fond dont une partie constitue une base précieuse pour négocier un traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Je suis convaincu que la prochaine période de négociation intersessions permettra de faire de nouveaux progrès sur la voie de la réalisation de l'objectif depuis longtemps attendu de la cessation de tous les essais nucléaires dans tous les milieux et à tout jamais.

Efficacement présidé par Mme Bauta-Solés, de Cuba, le Comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace a mené des travaux de fond sur les questions juridiques et terminologiques et les mesures de confiance. Il a aussi abordé la question de savoir si l'actuel régime juridique régissant les activités dans l'espace est adéquat.

Le Comité spécial sur la transparence dans le domaine des armements, présidé par l'ambassadeur Boytha, de la Hongrie, a abordé une large gamme de questions touchant le renforcement de la franchise et de la transparence dans le domaine des armements. On n'est pas parvenu à un accord sur ces questions mais on a reconnu que des progrès avaient été réalisés quant à leur compréhension.

le Comité spécial sur les garanties négatives de sécurité, présidé par l'ambassadeur Guillaume, de la Belgique, a réussi à adopter un rapport dans lequel toutes les délégations ont réaffirmé l'importance particulière qu'elles attachent à la question des arrangements internationaux pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes et se sont déclarées disposées à s'engager dans la recherche d'une solution mutuellement acceptable.

Cette année encore, la Conférence a poursuivi les consultations à participation non restreinte sur l'amélioration et l'efficacité du fonctionnement de la Conférence, que l'ambassadeur Ahmad Kamal, du Pakistan, a présidées avec dynamisme et élégance. De nouvelles mesures ont été arrêtées pour améliorer le fonctionnement de la Conférence et des bases ont été jetées pour l'améliorer encore par la suite. Signe de l'intérêt porté à ces consultations, il a aussi été décidé qu'elles se poursuivraient lors de notre prochaine session sous la même présidence et sous la même forme. Je suis sûr que les délégations attendent avec intérêt la reprise du dialogue, qui est

(Le Président)

souvent allé au-delà de la question de l'amélioration de l'efficacité de la Conférence, et a donné lieu en ce qui concerne d'autres sujets de préoccupation à de précieux échanges de vues qui serviront de base aux futures discussions.

De manière similaire, les consultations à participation non restreinte que l'ambassadeur Lars Norberg, coordonnateur spécial pour la question du réexamen de l'ordre du jour, a conduites avec compétence ont été pour les délégations une très intéressante occasion d'examiner une vaste gamme de questions concernant non seulement l'ordre du jour immédiat et futur de la Conférence, mais aussi le rôle de la Conférence du désarmement dans un monde en évolution rapide. Des vues divergentes ont été exprimées sur la nécessité d'apporter immédiatement des changements à l'ordre du jour de la Conférence, mais on a cependant reconnu qu'il fallait le maintenir constamment à l'examen pour pouvoir l'adapter aux changements survenant tant dans le cadre de la Conférence qu'à l'extérieur. La Conférence a donc décidé que ces consultations se poursuivraient lors de la prochaine session. Je suis sûr que nous en profiterons tous si elles sont d'aussi bonne qualité que cette année.

En ce qui concerne les matières fissiles, le coordonnateur spécial, l'ambassadeur Shannon, du Canada, n'a ménagé aucun effort pour rapprocher les points de vue et définir des domaines de convergence sur lesquels la Conférence pourra s'appuyer à l'avenir. Il y a eu consensus quant au fait que la Conférence est bien l'instance appropriée pour négocier un traité sur la question et il y a aussi eu accord quant au fait qu'un comité spécial chargé de la question devrait en principe être établi dès qu'un mandat aura été arrêté. Nous espérons que les divergences qui subsistent pourront être surmontées et que la Conférence sera à même d'assumer ses responsabilités à cet égard.

Nous sommes tous reconnaissants au collaborateur du Président pour l'élargissement de la composition de la Conférence, l'ambassadeur Lampreia, du Brésil, pour les efforts inlassables qu'il a déployés pour parvenir à une solution de compromis à ce problème en suspens depuis longtemps, solution qui n'a malheureusement pas pu être trouvée cette année. L'importance et l'urgence de la question de l'élargissement de la composition de la Conférence, dûment reconnues par ses membres, devraient amener à prendre des initiatives positives reposant sur des solutions appropriées de manière à rendre la Conférence plus représentative de la communauté internationale. J'espère sincèrement que cette question pourra être réglée dans un proche avenir.

Je tiens à remercier toutes les délégations, les coordonnateurs des groupes régionaux et la Chine pour la coopération et la souplesse dont ils ont fait preuve à mon égard, en tant que président, au cours de ces dernières semaines. Ce fut un honneur et aussi un plaisir de présider cette instance pendant une période aussi importante. Comme mon mandat s'étend jusqu'à la fin de 1994, je tiens à vous assurer de ma volonté de continuer à assumer mes responsabilités pendant l'intersession et de tout faire pour faciliter la tâche de celui qui présidera la session de 1995.

(Le Président)

Enfin, permettez-moi de remercier sincèrement le secrétariat qui, sous la direction de M. Vladimir Petrovsky, Secrétaire général de la Conférence et Représentant personnel du Secrétaire général de l'ONU, m'a fourni une aide précieuse pendant ma présidence. Je remercie aussi tout particulièrement M. Abdelkader Bensmail, Secrétaire général adjoint de la Conférence. Je tiens également à exprimer ma gratitude aux secrétaires des comités spéciaux et aux membres du secrétariat, aux interprètes et aux traducteurs et à tous les autres membres, travaillant souvent dans l'ombre, d'une équipe très efficace qui font tant pour assurer le bon déroulement de nos travaux.

La prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement se tiendra dans cette même salle, le mardi 31 janvier 1995 à 10 heures, conformément au calendrier arrêté pour la session de 1995.

La dernière séance plénière de la présente session est ainsi achevée.

La séance est levée à 16 h 35.
